

« L'Impôt heureux » des vieux Suisses

C'est une source oubliée des historiens suisses mais redécouverte par Gilbert Coutaz. Dans le numéro d'août de la *Revue suisse d'histoire*, l'ancien directeur des Archives cantonales vaudoises consacre un passionnant article à « L'enquête européenne du roi de France Louis XV sur les impositions (1763-1768) ». Un document publié en 1768 qui compare les systèmes en vigueur sur le continent en consacrant un chapitre à la Confédération des treize cantons, ses villes et ses alliés. Où l'on découvre que la Suisse occupait déjà une place à part sur l'échiquier de la fiscalité.

L'enquête avait été voulue par Louis XV lui-même, au sortir de la guerre de Sept Ans qui laissait la France dans un état d'endettement critique. Il s'agissait de trouver des idées pour le Ministère des finances. Elle n'eût aucun effet. Le contrôleur général chargé de l'affaire avait compris qu'à moins d'une révolution (qui viendra...) le problème fiscal était insoluble et, laissant aller la recherche, l'avait doucement minée pour que les systèmes étrangers s'avèrent insatisfaisants et que l'administration, la noblesse et le trône du royaume soient toujours à leur avantage.

Il est vrai, s'agissant de la Suisse, qu'un furieux exotisme semblait au rendez-vous. L'étude divise sa mosaïque d'États en trois catégories. Ceux qui imposent « de façon presque aristocratique » (Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure), ceux dits « aristodémocratiques », où les impôts sont « de nulle considération vu leur médiocrité » (Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall) et les démocratiques, « où la liberté ne peut que gémir d'être extrême (sic) » vu qu'il n'y a quasi pas d'impôts (Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Appenzell, Républiques des Grisons et du Valais). Encore faut-il préciser que même Berne étonne: « Levant



L'enquête sur les impositions fait de la Suisse un peuple avant tout de paysans, soumis à une fiscalité aussi modeste que ses ressources, tirées d'un sol ingrat ; mais un peuple épris de liberté.

Pascal Broulis, conseiller d'Etat

très peu de ces contributions qu'on puisse regarder comme de véritables impôts.»

La recette helvétique? Pas de guerre, pas d'armée permanente, une administration minimale, pas d'impôts directs ni de dettes, mais des revenus propres à chaque canton reposant d'abord sur des mesures transitoires, des impôts indirects sur les produits et des péages. L'imposition surgit seulement quand les caisses sont vides, se veut proportionnée et frappe certaines catégories de la population. La dîme (impôt sur les récoltes) est privilégiée.

L'enquête sur les impositions fait de la Suisse un peuple avant tout de paysans, soumis à une fiscalité aussi modeste que ses ressources, tirées d'un sol ingrat ; mais un peuple épris de liberté, vivant en sécurité dans ses montagnes. Tableau idyllique? Sans doute. Je note quand même que le fédéralisme fiscal fait encore valoir ses avantages 250 ans plus tard, et qu'un réflexe de frugalité nous préserve toujours –heureusement– de dettes ailleurs abyssales.